

Index sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Publication du niveau de résultat de la Banque de France

L'article D. 1142-4 du code du travail, introduit par le décret du 8 janvier 2019 visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, prévoit la publication du niveau de résultat obtenu de 5 indicateurs :

- écart de rémunération par tranche d'âge et par catégorie : **note 38 sur 40**
- écart d'augmentations individuelles : **note 20 sur 20**
- écart de promotions : **note 15 sur 15**
- pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité : **note 15 sur 15**
- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **note 10 sur 10**

L'index égalité Femmes/Hommes pour la Banque de France sur 2023 s'établit à 98/100.

La Banque de France poursuit sa politique volontariste en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.